

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1045

présenté par
M. Habert-Dassault

ARTICLE 15

À l'alinéa 2, après le mot :

« ligne »,

insérer les mots :

« disposant d'un système effectif de vérification de l'âge des utilisateurs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de rendre cohérent le début de l'expérimentation de service de jeu en ligne avec la mise en place effective d'un système de vérification de l'âge pour les JONUM, afin que l'expérimentation soit pleinement efficace .